



Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

« Ralentir les écoulements et limiter les coulées de boues grâce aux haies »

Avricourt
Beaugies-sous-Bois
Beaulieu-les-Fontaines
Beaumont-en-Beine
Beaurains-les-Noyon
Berlancourt
Bussy
Campagne
Candor
Catigny
Crisolles
Ecuville
Flavy-le-Meldeux
Fréniches
Frétoy-le-Château
Genvry
Golancourt
Guiscard
Guivry
Lagny
Le Plessis-Patte-d'Oie
Maucourt
Morlincourt
Muirancourt
Noyon
Ognolles
Pont-l'Evêque
Porquericourt
Quesmy
Salency
Sempigny
Sermaize
Vauchelles
Villeselve



Nouveaux aménagements d'hydraulique douce à Guiscard

Pendant plusieurs décennies, les haies ont été malmenées. L'augmentation de la demande de production agricole et l'évolution du matériel, ont conduit à leur arrachage pour agrandir les parcelles et

restructurer les exploitations agricoles. Depuis peu, on redécouvre la multifonctionnalité des haies. Ces dernières sont directement profitables à l'agriculture mais aussi à l'intérêt général : lutte contre

le ruissellement, biodiversité, pompe à carbone, paysage... Notre dossier se penche sur les multiples intérêts des haies, page 2.



Réouverture

de la Verse
PAGE 3



Inond'action,

un site essentiel pour faire face aux inondations
PAGE 4



Une nouvelle étude

pour le projet d'ouvrage de Muirancourt
PAGE 4

■ Dossier

Tout savoir sur les bénéfices offerts par les haies

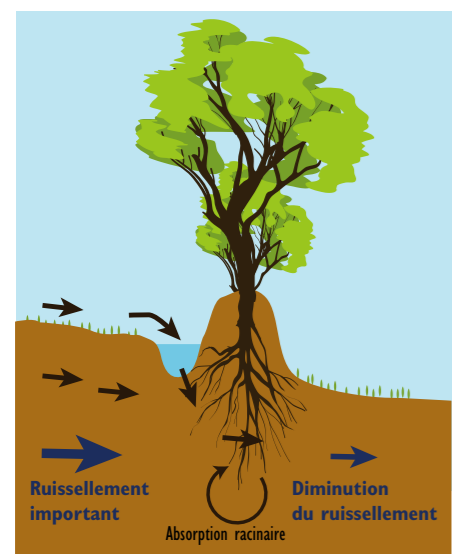
Des haies sur billon (sur petit talus) avec bande enherbée ont été mises en place en janvier 2016 et en février 2018 à Guiscard et à Quesmy. Elles font partie des aménagements d'hydraulique douce installés sur le bassin de la Verse pour ralentir les écoulements et limiter les coulées de boues.

La haie a de multiples fonctions et offre de nombreux bénéfices...

La haie remplit de nombreuses fonctions économiques, agronomiques et de protection des biens et des personnes. On peut citer :

- la protection des sols contre le ruissellement,
- l'effet brise-vent,
- un apport d'humidité et de fraîcheur lors des périodes sèches,
- un abri pour les pollinisateurs,
- l'absorption des éléments fertilisants et phytosanitaires lessivés,
- une source de biodiversité,
- une réserve de nourriture...

Enfin, les aménagements d'hydraulique douce participent à l'épuration des eaux et favorisent leur infiltration vers les nappes souterraines. Ils ralentissent la vitesse des eaux de ruissellement sur les bassins versants.



Exemples de haies sur billon dans le Pas-de-Calais - Droits réservés

Qu'est-ce qu'une haie champêtre sur billon ?

Elle est composée d'un ensemble d'arbustes formant une ligne dense de végétation, d'une bande enherbée pour tamponner les écoulements et favoriser l'infiltration dans le sol et d'un billon pour retenir une partie des écoulements. Généralement, l'aménagement mesure 5 mètres de large au total : 2 mètres de large pour la haie sur billon et 3 mètres pour la bande enherbée mise en place en amont.

Quand et comment entretenir les haies ?

Leur bon développement nécessite un entretien régulier et adapté. Il comprend principalement des tailles latérales et sommitales et des fauches régulières.

Ces tailles sont effectuées pour :

- éviter que les branches n'encombrent les chemins
- donner un gabarit à la haie
- étoffer la partie basse de la haie qui permet de filtrer les écoulements

Selon la composition de la haie, son âge, et sa vocation, l'entretien doit être adapté.

Afin de faciliter l'entretien, un paillage sur un mètre de large permet de maintenir l'humidité du sol et limite les interventions les premières années. C'est à partir de la deuxième année qu'il faut surveiller les mauvaises herbes. Toutefois, les herbacés poussant entre les lignes d'arbuste sur le talus seront laissées. En effet, celles-ci parti-

cipent au maintien du talus en place et évitent qu'il ne soit érodé.

Le planning des interventions d'entretien dépend de certains facteurs (emplacement de la haie, essences présentes, orientation, pluviométrie...). À titre indicatif les grandes lignes sont les suivantes :

Pour la haie :

- la première année après les plantations : tontes pour éliminer les grandes herbes complétée par des interventions manuelles ;
- La seconde année ou la troisième année : recépage des arbustes (densification des pieds) en fonction de l'état de croissance des plants. Sur les passages d'eau, on cherche à obtenir 50 tiges au mètre linéaire pour ralentir le plus possible les écoulements ;
- Les années suivantes : taille au lamier ou manuellement, tous les deux ans ;

Pour la bande enherbée :

- tonte ou broyage 2 fois par an au minimum ; surveillance et traitement des adventices (mauvaises herbes pour l'agriculture).



De nouveaux aménagements ont été installés à Guiscard en février 2018

■ Actualités

La réouverture de la Verse

Bonnes nouvelles : une entreprise a été retenue pour les travaux de réouverture de la Verse de Guiscard et l'Agence de l'Eau Seine Normandie a validé son financement en décembre. Aussi, les travaux devraient-ils débuter cet été et durer de 18 à 24 mois. Ils permettront de réduire significativement les crues et de restaurer écologiquement le cours d'eau de la Verse.

Ces travaux seront de plusieurs types : réfection de ponts, réaménagements des berges du cours d'eau, création de passerelles. Ils auront lieu rue Charles-Herbert, place de Magny et rue de l'église. Toutes les mesures seront prises pour gêner le moins possible la circulation et les accès aux commerces.



Le centre-ville de Guiscard va être transformé puisque la rivière coulera à ciel ouvert

Au préalable à la réouverture de la Verse, des travaux seront réalisés sur les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) qui traversent le centre-ville. Ces travaux concernent la place de Magny, la rue des Voûtes et la rue du Château. La mairie de Guiscard et le Syndicat d'Épuration du Nord Noyonnais veilleront à limiter la gêne occasionnée.

Le fait de rouvrir la Verse permettra notamment d'augmenter le débit pouvant circuler dans le lit de la rivière, grâce en partie aux modifications apportées aux ponts (abaissement des seuils et augmentation de leur capacité). Ainsi, les débordements de la Verse dans Guiscard seront réduits. Par ailleurs, le centre-ville de Guiscard sera transformé puisque la rivière coulera désormais à ciel ouvert.

■ Brèves

Deux réunions publiques en janvier

Deux réunions publiques ont eu lieu à Guiscard, jeudi 18 janvier, et à Muirancourt, jeudi 25 janvier.

Reprise du busage « phi2000 » à Noyon

La commune va rehausser le seuil à l'entrée de la conduite par laquelle transite la Verse dans Noyon.

Les sensibilisations des scolaires se poursuivent

Afin de sensibiliser les plus jeunes au risque d'inondation, 21 interventions ont eu lieu dans les écoles depuis avril 2017.

Le DICRIM de Sempigny, approuvé !

Le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) de Sempigny a été approuvé. Il a été réalisé par la commune et supervisé par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Les berges de Sempigny sont désormais protégées

Les travaux de reprise des berges de Sempigny se sont achevés en novembre. Des gabions (pierres) ont été posés pour conforter les berges ; des plantes semi-aquatiques et des arbustes ont été plantés. Les méandres de la rivière ont été adoucis pour favoriser un meilleur écoulement.

Inscrivez-vous gratuitement et soyez prévenu en cas de crue !

Depuis décembre 2017, l'Entente a mis en place un dispositif d'alerte aux crues rapides, sur le bassin de la Verse.

Il permet d'avertir gratuitement la population en cas d'inondation imminente par le biais de SMS et de messages vocaux. Le but est que les personnes aient le temps de s'organiser pour faire face à une crue rapide. Le système d'alerte se base sur deux pluviomètres. 77 personnes se sont inscrites depuis sa mise en place.

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à découper le coupon ci-joint et à le renvoyer à l'Entente Oise-Aisne : au 11 cours Guynemer, 60200 Compiègne ou par e-mail : entente@oise-aisne.fr

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail* :

Vous souhaitez être alerté via** :

Téléphone portable 1 (par SMS) :

Téléphone portable 2 (par SMS) :

Téléphone fixe (par message vocal) :

* L'adresse e-mail servira à confirmer votre inscription dans le listing d'alerte et à vous solliciter périodiquement pour une éventuelle mise à jour de vos coordonnées.
** Ne renseigner que le(s) numéro(s) sur le(s)quel(s) vous souhaitez être alerté

L'Entente Oise-Aisne n'a pas d'obligation de résultats, notamment en cas de défaillance du système dû à des événements extérieurs et indépendants de sa volonté (coupure de courant, panne, vandalisme, dysfonctionnements...). Elle s'engage à assurer la confidentialité des données recueillies et à n'utiliser ces informations que dans le cadre du système d'alerte à l'inondation. L'inscription au listing d'alerte vaut acceptation des conditions énoncées ci-dessus.



Actualités

Inond'action, un site essentiel pour faire face sereinement au risque d'inondation

L'Entente Oise-Aisne a créé le site Internet Inond'action qui donne à tous les réflexes essentiels à avoir lorsqu'une crue soudaine survient, et ce, quel que soit l'endroit où l'on se trouve (au travail, dans la rue, chez soi, en voiture).

Le site est également accessible via un flash code qui se trouve sur des porte-clés et des magnets.

Pour accéder au site :
<https://www.inondaction.net> ou



Le PPRi du bassin de la Verse a été approuvé

Le plan de prévention du risque inondation (PPRi) de la Verse a été approuvé par le préfet de l'Oise, le 1^{er} septembre 2017.

Il a été prescrit à la suite des inondations de juin 2007. Il contient une cartographie des zones à risque d'inondation par débordements et/ou ruissellement. Un règlement

donne des obligations pour adapter les bâtiments existants (logements, entreprises, établissements publics...) et les futures constructions.

Le but du PPRi est d'éviter au maximum les dommages aux biens et aux personnes, et de minimiser les impacts d'une crue sur l'activité économique et les infrastructures.

Le document est disponible en mairie et via le lien suivant : <http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-documents-relatifs-aux-risques/Risques-naturels>

Nouvelle étude pour le projet d'ouvrage de Muirancourt

Soucieuse d'avancer au plus vite dans la réalisation des ouvrages de régulation des crues, l'Entente a saisi par anticipation les services de l'Etat qui seront appelés à instruire les demandes de constructions de ces trois ouvrages.

Si les ouvrages de Beaugies et de Berlancourt ne présentent pas de contraintes particulières, les conclusions concernant l'ouvrage de Muirancourt mettent en lumière un risque d'instabilité de l'ouvrage (rupture potentielle). En effet, il reposerait sur environ 8 mètres de sol tourbeux, qui présente la particularité d'être compressible et perméable.

L'Entente Oise-Aisne a clairement indiqué, en comité de pilotage du PAPI de la Verse du 24 janvier, qu'elle ne lancerait pas la construction de l'ouvrage s'il existe le moindre risque pour les populations situées en aval. Des études se poursuivent cependant afin de déterminer les travaux supplémentaires permettant de stabiliser l'ouvrage (décapage de la tourbe, réalisation de l'ouvrage sur pieux...) et leur coût.

En parallèle, l'Entente Oise-Aisne a lancé une étude hydraulique complémentaire afin de déterminer si de légères modifications des ouvrages de Beaugies et de Berlancourt permettraient d'atteindre les objectifs fixés dans le PAPI. Les deux ouvrages aideraient à com-



Marjorie André, directrice de l'appui aux territoires à l'Entente Oise-Aisne : « la sécurité est vraiment notre priorité ».

penser les effets induits par la réouverture prochaine de la Verse à Guiscard, évitant ainsi la réalisation de l'ouvrage de Muirancourt. Des protections complémentaires seraient alors prévues sur Muirancourt et Noyon.